



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Professions liberales : age de la retraite

Question écrite n° 50541

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur le projet de decret visant a accorder le benefice de la retraite anticipee aux medecins non-salaries ages de 56 ans. De nombreux auxiliaires medicaux denoncent la disparite de traitement, consideree par eux comme une veritable injustice sociale, qu'entrainerait l'octroi de cet avantage a une seule profession de sante. Il lui demande donc de lui faire connaitre s'il a l'intention d'etendre ce projet aux auxiliaires medicaux.

Données clés

Auteur : [M. Malvy Martin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50541

Rubrique : Retraites : regimes autonomes et speciaux

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 1997, page 1862